

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020

Sur convocation d'urgence en date du 29 octobre 2020, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la salle des fêtes de Le Thieulin vendredi 30 octobre 2020 à 19h00 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier, LE BRAS Sébastien

Absents excusés : M. PHILIPPE Romain, Mme MARCHAL Corine

Secrétaire de séance : Mme BARTHET Carole

Le compte-rendu de la séance 17 septembre 2020 a été adopté à l'unanimité. Corine MARCHAL demande que soit rajoutée l'heure de son arrivée tardive au dernier conseil car elle intervient en fin de conseil. La correction sera effectuée.

Le Maire informe que Madame la Préfète a pris un arrêté qui dit qu'à partir de ce soir minuit et jusqu'au 15 novembre, le port du masque sera obligatoire sur l'ensemble du Département sur les lieux publics couverts ou non

I. SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI

Le Maire indique avoir fait un comité du Sivop hier soir. En effet, avant les vacances de la Toussaint, le Président du Sivop a été amené à prendre une sanction à l'encontre d'un personnel du Sivop qui s'est traduit par une exclusion de 3 jours. Le courrier d'exclusion a été suivi d'un courrier de démission de ce personnel de la fonction publique à compter du 1^{er} novembre 2020. Il s'agit d'Isabelle ROUSSEAU qui travaillait au sein du Sivop depuis 1997. Suite à ce courrier le Président avait plusieurs options, soit il suit le règlement et exige un préavis de 3 mois, soit il prend acte dès aujourd'hui de cette décision et dans ce cas-là il doit trouver une alternative. Le Président préfère ne pas repartir vers un affrontement puisqu'il sait que le personnel se mettra d'office en arrêt maladie, il faut donc trouver une alternative car ce personnel était notamment chauffeur de car.

D'un autre côté nous avons Jessy MARCHAL qui se questionne depuis quelques mois. En effet, celui-ci a démissionné de la Commune des Corvées-les-Yys avant que la nouvelle équipe municipale soit installée, il avait dit avoir trouvé une nouvelle activité mais celle-ci n'a pas été pérenne il se retrouve donc à ce jour dans une situation financière compliquée et il envisageait de faire autre chose si cette situation perdurait. Il souhaitait s'inscrire à une formation le 16 octobre lui permettant de passer le permis poids lourds mais il s'y est pris trop tard, cependant une autre session se présente le 16 novembre et a annoncé qu'il quitterait la commune. Au vu de la démission d'Isabelle ROUSSEAU arrivée lundi dernier le Maire a étudié toutes les possibilités et il a donc reçu Jessy mardi dernier pour lui proposer de remplacer Isabelle sur l'intégralité de son poste, pas uniquement sur le temps de transport soit 17h semaine. Jessy après avoir réfléchi a décidé d'accepter cette proposition à condition de retrouver la même rémunération qu'il avait lorsqu'il travaillait encore pour la commune des Corvées-les-Yys. Le Maire rappelle que Jessy, jusqu'à la fin du précédent mandat, avait 3 employeurs : la commune du Thieulin pour 17h30, le sivop pour 3h30 et la commune des Corvées-les-Yys pour 14h et en heures supplémentaires, il faisait le transport scolaire pour Billancelles/Landelles. La proposition qui lui est faite est donc qu'il arrête le transport scolaire Billancelles/Landelles qu'il reprenne le poste d'Isabelle pour 17h en complément du contrat de 3h30 qu'il a actuellement au Sivop cumulé avec la commune pour 17h30, ce qui lui ferait un total de 38h. Ce qui ne lui permettrait pas d'avoir la même rémunération qu'il avait avant. A ce jour, le poste qu'il occupe sur la commune avec 17 h 30 lui permet tout juste d'effectuer l'ensemble des missions qui lui sont confiées. La proposition est donc d'augmenter son nombre d'heures au profit de la commune, de passer de 17h30 par semaine à 21h. il serait donc présent sur la commune tous les jours avec un temps de travail annualisé sur le temps périscolaire puisque pendant l'école son temps serait supérieur à son contrat, mais celui-ci serait réduit pendant les vacances.

Sébastien LE BRAS demande si Jessy a abandonné sa formation poids lourds

Le Maire répond que tant que le conseil n'a pas donné son accord sur l'augmentation de temps de travail, Jessy est toujours dans l'optique de s'inscrire à cette formation

Nadine MARTIN demande au maire ce qu'il en pense et si ce n'est pas parce qu'il est pris de court qu'il accepte cette proposition

Le Maire indique que s'il avait estimé que ce n'était pas la bonne option, il ne lui aurait pas proposé et concernant le remplacement d'Isabelle en tant que chauffeur de car, il suffisait de faire appel à un prestataire. La Région prend en charge 80% du coût donc si ça revient un peu plus cher, ça reste tout de même raisonnable. Les enfants n'iront plus au gymnase et à la piscine mais d'autres écoles sont également dans ce cas-là. Il est vrai qu'il est jeune, on entend dire que son travail n'est pas toujours fait correctement. Il ne faut pas prendre cette décision en pensant qu'il y a une contrainte.

Olivier PANIER précise que s'il est présent au quotidien ça sera plus facile de gérer et même pour lui ça sera plus intéressant

Corine MARCHAL vient d'arriver à 19h30, le Maire lui résume ce qu'il vient de se dire

Le Maire indique que les questions sont : est-ce qu'il est opportun d'augmenter le nombre d'heures de Jessy alors que nous ne sommes pas à 100% satisfait de la façon dont il exécute sa mission, mais d'un autre côté le fait qu'il soit présent tous les jours peut avoir un intérêt pour la commune. Le coût de l'opération pour la commune, charges comprises, serait de 2 400 € par an.

Corine MARCHAL demande s'il y a quelqu'un d'autre que Jessy pour remplacer Isabelle ROUSSEAU

Le Maire lui indique qu'en effet il n'aura pas de mal à trouver une personne en faisant appel à un prestataire de service.

Pascal PAFFRATH demande si lorsque ça lui était arrivé de remplacer une personne à la surveillance du restaurant scolaire cela s'était bien passé.

Le Maire indique ne pas avoir eu de retour négatif. Ça fait 2 ans qu'il fait le transport scolaire Billancelles/Landelles sans accompagnatrice et il n'a jamais entendu dire qu'il y avait des soucis à part 3 ou 4 fois dans l'année où il a une panne de réveil. Le Maire demande si le conseil souhaite voter à bulletin secret

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la suppression d'un poste d'Adjoint technique 17.5 heures.
- ACCEPTE la création d'un poste permanent d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 21 heures par semaine pour exercer les fonctions d'adjoint technique
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012 article 6411

II. QUESTIONS DIVERSES

1. Rentrée scolaire du 2 novembre 2020

Le Maire indique que le gouvernement avait décidé de rendre hommage à Samuel Paty lundi 2 novembre 2020. Cet hommage devait être décliné en 2 temps, dans un premier temps l'hommage du monde enseignant et dans un 2^{ème} temps l'hommage des enseignants en présence des enfants. La rentrée lundi prochain était prévue à 10h. Cependant il y a eu un petit changement et finalement la rentrée se fera bien à 9h.

La rentrée se fera avec un protocole sanitaire renforcé mais tous les enfants seront acceptés en classe avec 1 mètre de distanciation si cela est possible. Néanmoins à partir de 6 ans, les enfants seront dans l'obligation de porter le masque. Pour les enfants qui ne posséderont pas de masque, l'Education Nationale a prévu de leur fournir. Le Maire explique le protocole que le Sivop a accepté : il y aura garderie dans les mêmes locaux et les mêmes conditions que d'habitude. Pour le transport, les enfants seront placés le matin et le soir à la même place et si possible par classe. Au restaurant scolaire les enfants seront également placés par classe et garderont tous les jours la même place. L'ouverture des fenêtres des locaux scolaires sera augmentée, elle se fera 15 mn toutes les 2 heures. L'ensemble des accueils se fera comme avant ce qui permettra aux parents de pouvoir aller travailler. En revanche, le Président du Sivop a refusé l'accueil des enfants sur un temps séparé par classe il a également refusé de faire 4 groupes de restauration.

Concernant la commune tous les équipements publics doivent être fermés, sauf la mairie qui reste ouverte.

Le Maire informe que Christine, bien qu'en vacances, avait fait l'effort de venir mettre des attestations à disposition des habitants sur le volet de la mairie ce matin. Les 100 attestations sont parties en moins d'une heure. Il rappelle que l'attestation peut être remplie directement sur un portable c'est simple d'utilisation.

Violette GRELLIER demande si la désinfection des locaux le midi est maintenue ?

Le Maire, également Président du Sivop, répond qu'il n'a pas voulu que ce soit inscrit dans les consignes qui seraient envoyées aux familles car à la lecture du protocole envoyé par le ministère ce n'est pas si clair que ça.

Le Maire indique que l'on ne fera pas le repas du 11 novembre mais que la cérémonie est maintenue avec le protocole sanitaire en vigueur.

Tour de table :

Nadine MARTIN indique avoir reçu un appel téléphonique de personnes souhaitant se marier pour savoir s'ils pouvaient le faire entre 2 témoins

Le Maire indique qu'un mariage ne se fait pas en 15 jours, il faut déjà 10 jours pour la publication des bans mais avant tout il faut un dossier complet avec diverses pièces à produire

Nadine MARTIN précise que la mariée ne vit pas en France mais à la Réunion

Le Maire indique qu'il faut donc produire d'autres pièces qui seront plus longues à obtenir, attestation de célibat, certificat de coutume.

Monsieur le Maire,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme BARTHET Carole

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Pascal

M. CHRETIEN Luc

Mme MARTIN Nadine

M. PANIER Olivier

Mme GRELLIER Violette

M. LE BRAS Sébastien